



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS  
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 27 JUIN 2024

---

**L'ILR LANCE DES TABLEAUX INTERACTIFS POUR LES MARCHÉS DU GAZ NATUREL**

---

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie pour la première fois des tableaux interactifs relatifs à la distribution et la fourniture de gaz naturel au Luxembourg.

---

En 2023, l'Institut a introduit plusieurs collectes en ligne des données pertinentes, permettant un traitement rapide et plus sécurisé, auprès des gestionnaires de réseaux et fournisseurs de gaz naturel. Les tableaux documentent la situation sur plusieurs années sur les marchés pour un ensemble d'indicateurs enrichis de maints paramètres comme les différents segments de marchés. Les chiffres sont disponibles également en format ouvert sur [data.public.lu](https://data.public.lu).

Les tableaux renseignent sur les indicateurs de fourniture de gaz naturel comme suit :

- les différents volets de l'infrastructure (conduites, points de fourniture et raccordements)
- la consommation par segments de clients, y compris production ou cogénération sur le territoire national,
- l'import de gaz naturel des pays avoisinants et la production de biogaz injectée
- les taux de changement de fournisseurs par segments de clients et volumes concernés
- le détail sur plusieurs aspects clients comme les produits les plus demandés et les types de produit (avec/sans garantie de prix)
- les parts de marché de la fourniture de gaz naturel sur plusieurs années et segments de clients
- le chiffre d'affaires et nombre de clients de la fourniture de gaz naturel au marché de détail par segments de clients
- les prix moyens de la fourniture de gaz naturel par segments de clients (chiffre d'affaires divisé par nombre de clients)

Ci-après quelques faits marquants des tableaux interactifs. En 2023, les marchés de gaz naturel restent impactés par la crise de l'énergie. Le prélèvement des réseaux de distribution avait un maximum en 2021 avec 5,40 TWh et baisse depuis pour atteindre 4,67 TWh en 2022 et 4,43 TWh en 2023, soit -21,9% en deux années. La consommation nationale de 6,45 TWh évolue de façon similaire, mais inclut les clients importants raccordés directement au réseau de transport. Comme indiqué aux tableaux interactifs, le segment des clients résidentiels contribue moins à la baisse de consommation que le segment de clients professionnels.

L'import de gaz naturel est assuré de plus de 99,9% de la Belgique et correspond en 2023 à 6,37 TWh en total, soit en baisse de - 6,30% sur base annuelle.

Dans un contexte de crise énergétique, le nombre de changements de fournisseurs a encore baissé et correspond à 0,98% du nombre total de clients. Le produit « le plus demandé » représente un nombre impressionnant de 95,53% de l'ensemble de produits commercialisés, en hausse de 9,51 points sur base annuelle.

Le chiffre d'affaires de la fourniture de gaz naturel (hors coûts réseaux et taxes) évolue à 639,06 mio d'euros, une augmentation de +19,66% sur base annuelle. Le chiffres d'affaires incluent les aides gouvernementales des clients mises en place en 2023 et directement prises en charge par l'état. Le prix moyen en euros par MWh du segment de clients résidentiels (hors coûts réseaux et taxes) augmente de 70,73 euros/MWh à 123,07 euros/MWh en 2023, soit une augmentation de 74,0% sur base annuelle.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Lien vers page BI : <https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Gaz-naturel/Commun/Statistiques/Tableaux-de-bord-interactifs/Pages/default.aspx>
- Lien vers les chiffres clés de 2023 : <https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Gaz-naturel/Commun/Publications/Rapports-et-etudes/Pages/default.aspx>
- Lien vers opendata : <https://data.public.lu/fr/datasets/donnees-statistiques-du-secteur-de-gaz-naturel-ilr/>

Contact Presse    [presse@ilr.lu](mailto:presse@ilr.lu)

Tél.                    +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.